

Bruxelles, le 14 mai 1981.

Note BIO COM (81) 191 aux Bureaux Nationaux  
cc. aux Membres du Groupe

---

COMMISSION DES 12 ET 13 MAI 1981

---

432

- VOICI EN PRIORITE LE POINT 3 AU SUJET DU MANDAT DU 30 MAI -

3. Mandat du 30 mai 1980

La Commission a poursuivi ses travaux sur le Mandat au cours d'une seance speciale le 13 mai.

La Commission a marque son accord sur un projet de schema soumis par le President comportant les tetes de chapitres du rapport final qui sera elabore puis transmis aux gouvernements et au Conseil en conformite avec le calendrier prevu en vue d'etre discute par le Conseil europeen des 29/30 juin.

DIS: A ce stade des travaux, je me borne a vous indiquer

l'approche generale adoptee par la Commission dans ses efforts de cerner les differents aspects de cette tache complexe.

La Commission estime qu'il est essentiel de ne pas considerer le mandat uniquement comme un exercice d'equilibrage budgetaire. Le developpement a venir des politiques communautaires et du support financier approprie qu'il exige doivent etre apprecies globalement. Par consequent, l'approche de la Commission consiste a examiner la facon dont il convient de developper et d'adapter, a moyen terme, les principales politiques communautaires et a la lumiere de ces considerations, a examiner les problemes, y compris les problemes budgetaires, qu'elles peuvent poser. En outre, l'approche de la politique budgetaire devrait etre une approche positive: le budget communautaire devrait etre considere comme un instrument de politique et non pas seulement comme un exercice comptable.

Les trois elements de base autour desquels les travaux de la Commission vont evoluer sont :

- Developpement de la Communauté
- Developpement de la Politique Agricole Commune
- Problemes qui se posent a certains pays de la Communauté.

FIN DIS.

---

Je vous rappelle les termes du Mandat confie a la Commission par le Conseil du 30 mai dernier dans le cadre du reglement de la question britannique:

"Pour 1982, la Communauté s'engage a resoudre le probleme par

./.

La Commission est maintenant entree dans une phase intensive des ses travaux ayant pour but d'achever son rapport aux gouvernements et au Conseil a la mi-juin. A cette fin la Commission a deja prevu une serie de reunions speciales en dehors de ses reunions hebdomadaires.

Depuis le debut de l'annee les travaux de la Commission se sont polursuivis a plusieurs niveaux tels que le Groupe de Coordination et ses sous-groupes qui etaient charges d'elaborer des rapports sur diverses politiques communes telles que les politiques regionales et sociales, les instruments de pret, les aides d'etat etc.

Le Groupe, preside par le Secretaire general, M. Noel et faisant rapport sous l'autorite de M. O'Kennedy, a egalement coordonne les travaux de six sous-groupes charges d'examiner les differents aspects du volet agricole.

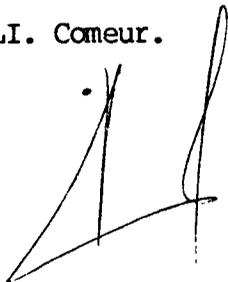
Pour l'aspect budgetaire, M. Tugendhat et ses services ont fournis des analyses necessaires pour eclaircir la situation precise des Etats Membres dans ce domaine.

Il faudra encore plusieurs reunions speciales avant que la Commission soit fixee sur la forme finale de son rapport destine au Conseil europeen du 29-30 juin.

Je vous rappelle que le Parlement Europeen a decide de tenir un debat sur le Mandat au cours de sa session de juin. M.O'Kennedy, delegue du President pour le Mandat, s'est adresse ce matin a la Commission Economique et Monetaire du Parlement qui prepare son rapport a ce sujet et le texte de son intervention est a votre disposition.

LA SUITE VOUS PARVIENDRA DANS LES MEILLEURS DELAIS.

Amities,  
M. SANTARELLI. Comeur.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Santarelli', written over the typed name.

---

reunion de la Commission des 12 et 13 mai

---

1. Budget

---

La Commission a consacré une première lecture à l'avant projet du budget 1982. Une deuxième lecture interviendra mercredi prochain : la Commission espère à cette occasion adopter l'avant projet de Budget.

La Commission enverra ensuite ce projet aux deux autorités responsables en matière budgétaire, à savoir le Parlement européen et le Conseil.

Si ce calendrier est respecté M. Tugendhat présentera les propositions de la Commission au cours d'une conférence de presse ici même le 21 mai.

Le Conseil devrait être en mesure d'examiner celles-ci avant les vacances d'été.

2. VOITURES JAPONAISES

---

La Commission a décidé d'entreprendre des discussions avec les Autorités japonaises en vue d'obtenir de leur part :

1. un engagement pour que les voitures japonaises qui ne seront pas exportées vers les États-Unis suite à l'arrangement d'autolimitation annoncé récemment par le Japon, ne soient pas orientées vers le marché communautaire.

2. un engagement d'autolimitation des exportations de voitures japonaises vers la Communauté, analogue à celui décidé vis-à-vis des États-Unis.

La Commission souhaite commencer les pourparlers avec les Autorités japonaises dès que possible. Elle avait déjà exprimé le souhait à l'occasion de l'annonce de l'arrangement japonais vis-à-vis des États-Unis, de recevoir un représentant du gouvernement japonais, afin de pouvoir exprimer la position communautaire. Elle espère avoir cette possibilité dans les prochaines semaines. La Commission évoquera ce sujet, de toutes façons à l'occasion des consultations à haut niveau CE-Japon qui sont prévues pour la fin mai ou pour le début juin (dates possibles (27 mai, 1 et 2 juin)).

La Commission vient d'informer les Etats membres de ces intentions. Elle fera rapport au Conseil au mois de juin sur les progres de ses discussions avec les japonais. Il va de soi qu'elle poursuivra activement la surveillance des importations japonaises, en place depuis le debut de l'annee, tout en comptant sur la cooperation des Etats Membres.

La Commission a recemment soumis au Conseil un document de travail de ses services comprenant une analyse factuelle de l'arrangement japonais vis a vis des Etats Unis et des consequences pour la Communaute. Cette analyse a ete mise a la disposition de la presse aujourd'hui et vous sera envoyee incessamment.

A titre de background nous avons encore ajoute :

1. la Commission a souligne a plusieurs reprises que la question des exportations de voitures japonaises ne peut pas etre reglee par des arrangements bilateraux au detriment de la Communaute. Il va donc de soi que les interets communautaires doivent pleinement etre pris en compte et que l'autolimitation vis a vis des Etats Unis ne doit avoir aucune consequence prejudiciable pour la Communaute.

Il est d'ailleurs rappele que le Conseil avait declare le 25 novembre 1980 que "dans les secteurs ou une constante progression des exportations japonaises vers la Communaute europeenne conduirait a des difficultes, une moderation effective, visant a produire des resultats rapides et tangibles, est necessaire. Elle devrait s'exercer a l'egard de l'ensemble de la Communaute europeenne et non pas seulement a l'egard de certains de ses marches.

2. par arrangement analogue la Commission entend une analogie quant a la forme et a la substance.

Forme : il s'agira d'une limitation volontaire, c'est a dire d'une mesure unilaterale japonaise.

Substance . il s'agira d'une limitation comparable a celle decidee vis a vis des Etats Unis tenant compte des caracteristiques du marche communautaire.

Meme si le marche communautaire n'est pas pleinement comparable avec le marche americain, l'industrie communautaire de l'automobile doit faire face egalement a une situation difficile. Elle consacre des efforts et des fonds considerables pour sa restructuration que la Commission demandera aux Autorites japonaises de reconnaitre.

### 3. MANDAT

-----  
Voir BIO COM(81) 191.

### 4. ACIER

-----  
Au cours d'une session restreinte, la Commission a evoque mercredi la situation et les perspectives du marche de l'acier dans la Communaute.

La Commission a conclu que, comme elle l'avait prevu en octobre 1980, le systeme des quotas obligatoires prendra fin le 30.6.81 a l'exception toutefois de la production de coils pour laquelle un systeme fonde sur l'art 58 du Traite de Paris sera maintenu.

Nous avons etabli a votre intention un dossier complet qui comporte trois elements :

1. une declaration de M. Davignon;
  2. le rappel de l'intervention de M. Davignon au Parlement
- 2/0

européen le 6.5 dernier à Strasbourg, à l'occasion du débat sur la sidérurgie;

3. un dossier de background qui comporte des données chiffrées à la fois sur l'analyse et sur les perspectives du marché sidérurgique. Ce dossier vous sera envoyé par express.

amities

Manuel Santarelli

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Manuel Santarelli'.